

Appels d'offres Bus d'Ile de France Mobilité

Communiqué de Presse

Le Conseil d'administration d'IDFM prend la mesure de la mobilisation du personnel de ces dernières semaines.

C'est en effet une première, pour l'Autorité Organisatrice des Transports d'IDF, depuis qu'elle a décidé de mettre en concurrence les opérateurs de transport, de déclarer sans suite deux attributions de lot, celles de Cergy-Pontoise et d'Evry. Selon Laurent Probst, directeur général : « Aucune des offres n'a le niveau social, tous les candidats poussent trop loin sur le volet social, pour essayer de tirer les prix ».

Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle décision.

Les salarié(e)s des entreprises de transport qui subissent depuis leur transfert ces nouvelles conditions de travail et de rémunération comprennent le sens de ces mots. Eux qui ont dû se mobiliser parfois plusieurs semaines pour se faire entendre le savent parfaitement : les économies recherchées par IDFM au travers de cette mise en concurrence ne fera en aucune manière diminuer les marges des opérateurs, seules les conditions sociales et les acquis seront dans le viseur.

Force Ouvrière salue la détermination et la mobilisation des salarié(e)s de ce secteur sur les différents réseaux d'IDF et réaffirme que la prise de conscience d'IDFM lors du Conseil d'Administration de ce jour est uniquement le fruit de ces grèves.

Beaucoup cherchent à faire croire que la grève est un moyen d'action dépassé, ringard, d'un autre temps. C'est faux et nous venons de le prouver !

Malheureusement, cette prise de conscience ne règle pas la situation des salarié(e)s transféré(e)s ou qui vont être transféré(e)s suite à une attribution déjà entérinée.

C'est pourquoi, dès le mois de janvier, nous réunirons à nouveau les délégués Force Ouvrière de ces entreprises afin de définir les moyens à mettre en œuvre pour poursuivre notre mobilisation « exigeant le maintien du cadre social existant des salariés de ce secteur ».

Paris, le 9 décembre 2021